

# DÉLIBÉRATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre** le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 29*

**Présents :** Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHOUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

**Excusés par procuration :**

Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 4 novembre 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 16 décembre 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 16 décembre 2024

**Excusée :**

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Isabelle NEGRIER-CHASSAING

Objet : Validation de la cartographie de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEEnR)

**Délibération 2024-143**

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables offre la possibilité de définir des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAEEnR), dont l'objectif est d'identifier les zones souhaitées par la commune pour le développement de projets d'énergies renouvelables et ainsi faciliter leur développement. Ces ZAEEnR doivent être identifiées par type d'énergie renouvelable et après consultation du public.

La Ville de Panazol s'est engagée dans la démarche et le Conseil Municipal réuni le 26 juin 2024 a délibéré le 26 juin 2024 pour définir les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables, après consultation du public.

La Préfecture, par le biais de la direction départementale des territoires, a saisi les collectivités en date du 10 décembre pour valider les cartographies agrégées au niveau départemental et national, et ainsi inscrire ces zones sous un standard cartographique identique et homogène.

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer la validité des cartes identifiant les ZAEEnR annexées au présent dossier de synthèse.

## DÉLIBÉRATION

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;  
**VU** la loi n°2023-175 du 9 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et notamment son article 15 ;  
**VU** l'article L.141-5-3 du Code de l'Énergie ;  
**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2024 ;  
**VU** la demande exprimée le 10/12/2024 par Madame la sous-préfète référente aux énergies renouvelables et adressant les cartographies soumises à la validation du conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de Panazol de participer à la réalisation des objectifs de transition énergétique tant nationaux que régionaux et inscrire certains projets de développement d'énergies renouvelables dans la dynamique de son territoire ;

**CONSIDÉRANT** que la collectivité est activement engagée dans la production d'énergie renouvelable notamment dans les projets de l'annexe mairie, de rénovation du gymnase Bernard DELAGE et de l'extension et la rénovation énergétique de l'école maternelle Pauline KERGOMARD qui comprendront tous l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture ;

**CONSIDÉRANT** la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE VALIDER** la cartographie définissant les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR) jointe à cette délibération ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération qui sera notifiée au référent préfectoral unique et à la Communauté Urbaine de Limoges Métropole.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 18 décembre 2024

Le Maire,



**Fabien DOUCET**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le **23 DEC. 2024**

Publié ou notifié

**24 DEC. 2024**

# ZAEnR Hydroélectricité Panazol



0 0.1 1.6 km

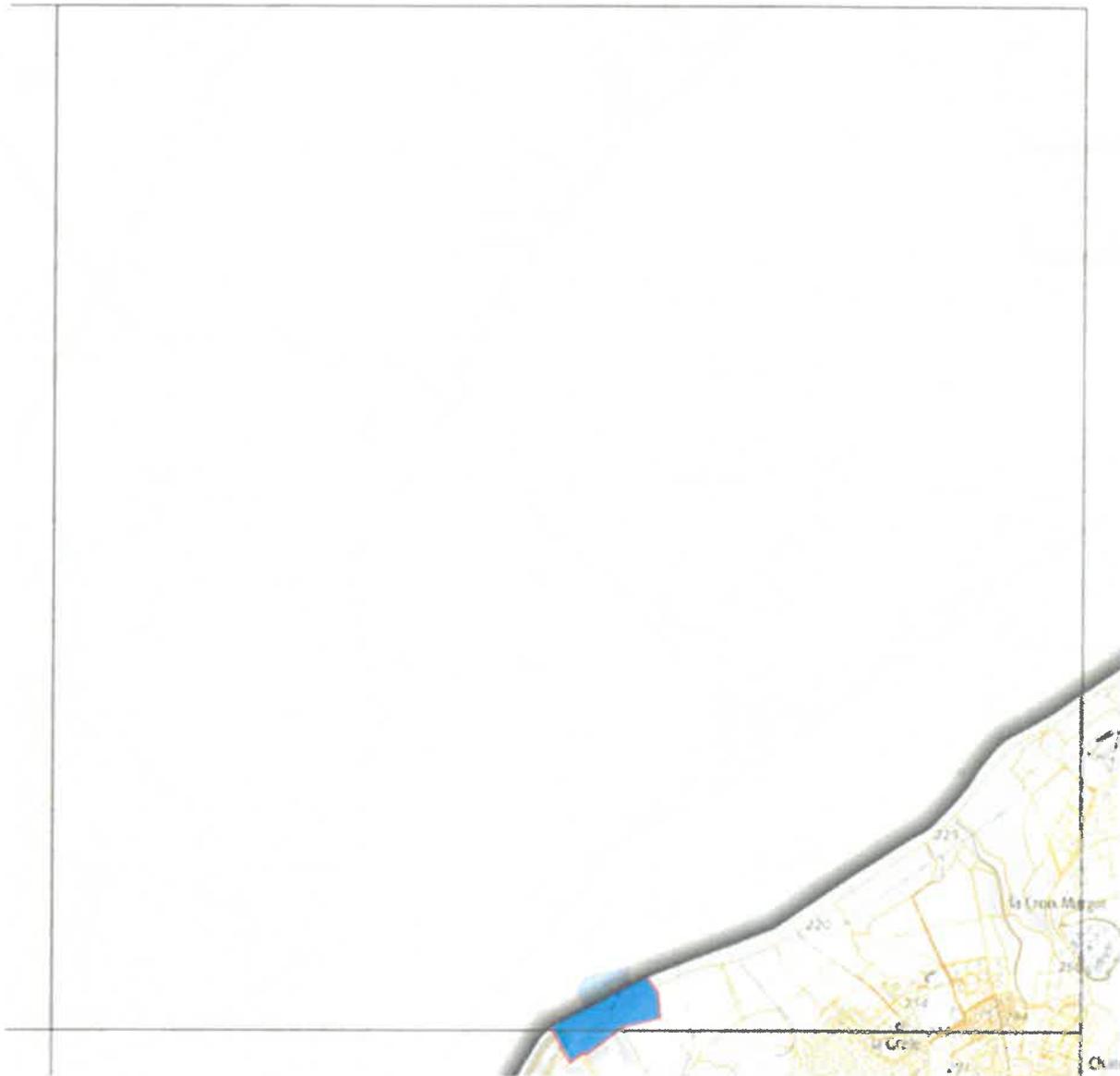


 Hydroélectricité

# ZAEnR Hydroélectricité Panazol



1:0 km



 Hydroélectricité

Sources:  
IGN - SRTM  
Données IGN à après délibération communale  
08/12/2024

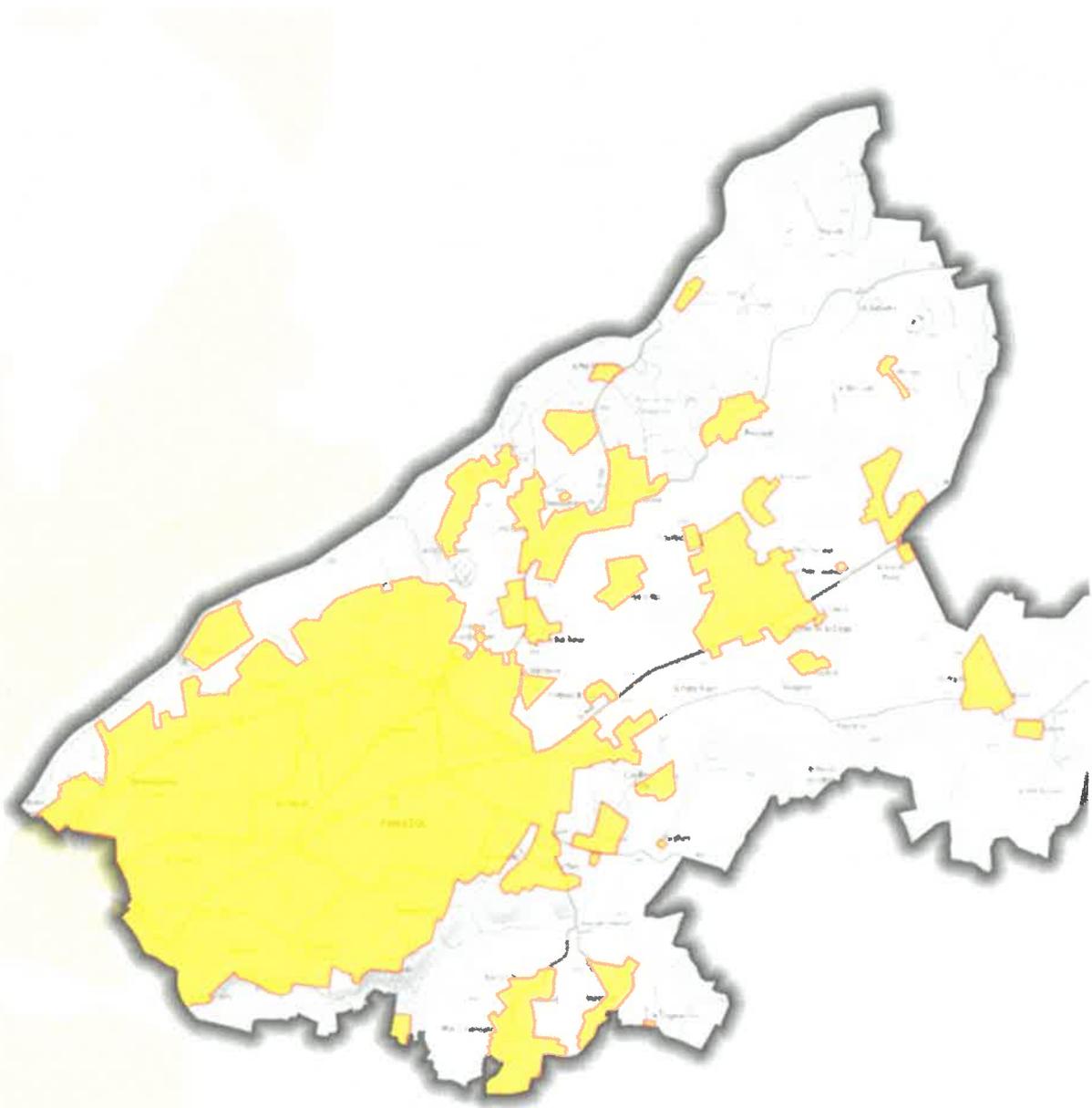
# ZAEnR Solaire photovoltaïque sur toiture Panazol



 Solaire photovoltaïque sur toiture



2 km





PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB143 avec 0 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 18/12/2024  
Objet : Validation de la cartographie de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Environnement

Date de télétransmission : 23/12/2024 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB143 - Validation de la cartographie de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR).pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGTEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20241218-DELIB143-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/12/2024